

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

16/09/2025

Date d'affichage

16/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

L'an deux mille vingt-cinq, 25 septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Mathieu MOREAU

Numéro interne de l'acte : 2025-52**Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière à l'association sportive "SérenSO'sport" pour des cours de pilâtes**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un mail de l'association « **SérenSO'sport** » demandant à la commune la mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière pour dispenser des cours de pilâtes le mercredi soir de 19h45 à 21h pour adulte. Des cours de fitness ont déjà lieu une fois par semaine le lundi de 19h30 à 20h30, depuis septembre 2025.

Après avoir étudié la demande de l'association « **SérenSO'sport**, » sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accepter la mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière à l'association « **SérenSO'sport** » pour le lundi et le mercredi,
- DECIDE de fixer le tarif forfaitaire et annuel à 500 € pour l'occupation demandée,
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 1^{er} Octobre 2025

Le Maire,

Jean-François SALANON

Le Secrétaire de séance,
Mr Mathieu MOREAU